Organisme de formation professionnelle continue
Numero agrément 91 30 03332 30
France : +33 (0)188 24 70 33 / 34
Site : www.oo2.fr
Mail : contact@oo2.fr

Intégrer les risques majeurs dans une politique de sécurité de l'entreprise

Date et durée

Code formation : SDPRM
Durée : 2 jours
Nombre d'heures : 16 heures

Description

Dans le monde du travail, **la prévention des risques** est une démarche qui consiste à établir un plan d'action visant à garantir la santé et la sécurité du personnel, à optimiser les méthodes de travail et à favoriser le bien-être. Aujourd'hui beaucoup d'entreprises sont situées dans des zones exposées aux **risques naturels et technologiques majeurs**. Le code du travail français (*articles L1 à L8331-1*) oblige les responsables ou chefs d'entreprise à informer, former et prendre des mesures de protection face aux risques majeurs.
Cette formation dédiée principalement aux responsables d'activités et aux responsables HSE a donc pour objectif de vous aider à répondre à vos **obligations en matière de prévention des risques**. Pendant 2 jours, vous suivrez un programme composé de 7 modules qui vous permettra d'avoir toutes les clés en main pour comprendre parfaitement le rôle et les responsabilités de chacun.
Pour conclure, grâce à cette formation présidée par une formatrice experte en prévention des risques majeurs, vous serez apte à prendre les dispositions nécessaires pour intégrer les risques majeurs dans votre **politique de sécurité de l'entreprise**.

Objectifs

Au terme de cette **formation sur la prévention des risques majeurs**, vous serez capable de valider les objectifs suivants :

- comprendre le contexte et les différent types de risques majeurs ;
- prendre connaissance des règlementations en vigueur en matières de prévention des risques professionnels majeurs ;
- prendre connaissance des mesures organisationnelles et des mesures de renforcement du bâti ;
- connaitre les aides financières possibles pour mettre en place des mesures de prévention des risques majeurs ;
- comprendre le rôle et les obligations du responsable d'activité ou du responsable HSE ;
- comprendre quels sont les objectifs à viser pour promouvoir la culture de prévention au sein de l'entreprise ;
- savoir créer un espace refuge et un espace confinement dans l'entreprise.

Points forts

Une formatrice experte en prévention des risques majeurs et résilience des territoires. Une bonne compréhension sur les risques majeurs d'une entreprise avec une revue des règlementations en vigueur.

Modalités d'évaluation

Etude de cas

Pré-requis

Suivre cette **formation sur la prévention des risques majeurs** ne nécessite aucun prérequis.

Public

Cette formation s'adresse aux publics suivants :

- les responsables d'activité ou responsables d'entreprise ;
- les responsables HSE (Hygiène Sécurité Environnement) ;
- tout salarié qui souhaite se former à la prévention des risques professionnels.

Cette formation s'adresse aux profils suivants

Responsable HSE
Chef d’entreprise / Dirigeant

Programme

Module 1

- Panorama sur les différents risques naturels et technologiques majeurs que peut subir une entreprise.

Module 2

- Les documents réglementaires prescrivant des mesures de protection notamment en France avec le plan de prévention des risques (PPR).

Module 3

- Les différents types de mesures organisationnelles et de renforcement du bâti.

Module 4

- Les aides financières pour mettre en œuvre les mesures de prévention des risques majeurs (fonds Barnier et autres financements).

Module 5

- Les obligations du responsable d’activités et ses responsabilités.

Module 6

- Les objectifs à atteindre en matière d’information, de formation et de réalisation des mesures de prévention des risques majeurs.

Module 7

- La réalisation d'un espace refuge dans son entreprise.
- La réalisation d'un espace de confinement dans son entreprise.